

Dans le cadre de l'affaire de l'association [DENTEXIA](#) (site à Chalon-sur-Saône) cabinet dentaire low cost, un collectif de près de 2.000 victimes a été constitué. L'activité du cabinet a été suspendue le 1er mars après des plaintes de nombreux patients sur décision de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté. Il est fait état de manquements à la qualité et la sécurité des soins. La justice s'est prononcée pour la liquidation judiciaire de l'association. Près de 2.000 personnes ont porté plainte en France dont une centaine à Chalon. Une réunion doit avoir lieu le 1er avril au ministère de la Santé. Marisol Touraine annonce la mise en place d'un plan d'action avec dispositif d'accueil et d'information au niveau des ARS pour permettre l'orientation et la continuité des soins.